

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2026

## **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

17/04/2026

Date d'affichage

17/04/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

24/04/2026

et publication du :

24/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme THEYE Sylvie.

### **Etaient présents** :

M. AIGUILLON Gauthier, M. FAUR Julien, M. FOURCADE Jean-Claude, M. LISAMBERT Landry, Mme PERY Marielle, Mme SAINT-LANNES Marie-Lyne, Mme SAUGER Corinne, Mme THEYE Sylvie, M. TOUATI Bruno

### **Procuration(s)** :

Mme FOURNET Carole donne pouvoir à Mme THEYE Sylvie

### **Etai(ent) absent(s)** :

### **Etai(ent) excusé(s)** :

M. DUTREY Kévin, Mme FOURNET Carole

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. AIGUILLON Gauthier

**Numéro interne de l'acte : DE\_2026\_13**

**Objet : Vote des taux de fiscalité 2026**

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux de 2026 comme suit :**

- TFB : 42.22%
- TFNB : 57.59%
- THRS : 15.07%

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à LADEVÈZE-VILLE  
Le Maire, Sylvie THEYE